



République Française
Département de la Marne
Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à 19h00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf février 2024, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas HABARE, Maire de Bourgogne-Fresne.

Tous présents sauf Mesdames Marie-Noëlle VARLET, Florence PREVOTEAU, Caroline LUISIN et Corinne IVALDI ainsi que Messieurs Jean-Pierre PEREIRA, Emilien SOWA et Mickaël DEGORRE (qui a donné pouvoir à Elodie LEGER).

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BONHOMME

Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2024.

Le compte-rendu n'apporte aucun commentaire pour le moment ; Mme LEGER informe qu'elle interviendra lors des questions diverses.

VOTE :

POUR : 11 CONTRE : 2 ABSTENTIONS : 0

Prochains conseils : lundi 25 mars, lundi 13 mai et lundi 24 juin 2024.

DELIBERATIONS

1. Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

M. le Maire explique que cette prime, facultative, a été attribuée par l'Etat à la Fonction Publique Territoriale par un décret du 31 octobre 2023. Il rappelle les conditions nécessaires pour pouvoir bénéficier de la prime. Il est proposé de verser 66% de cette prime, ce qui équivaut à 2710€ brut pour l'ensemble des agents concernés auxquels s'ajoutent les charges patronales.

Des questions sont posées par rapport à la présentation préalable de M. le Maire ; les réponses sont donc rappelées à chacun.

Vote : 12 voix POUR, 1 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

2. Adhésion à la SPL-XDEMAT

M. le Maire explique ce qu'est la SPL-XDEMAT et à quoi cela servira : faire une meilleure publicité de l'offre de marché de travaux de la salle des fêtes de Fresne et sur la traverse ensuite, et ce en publiant les annonces sur une plateforme spéciale qui permettra de toucher un maximum d'acteurs locaux. L'adhésion est à 450€ par an.

Des questions sont posées notamment par rapport à l'intérêt d'une telle adhésion. M. le Maire indique que la publicité est obligatoire par rapport au montant du marché et que le taux de réponse sera fort car beaucoup d'artisans utilisent cette plateforme. Il est ajouté que cela est mieux que de passer par des journaux car il est possible de publier autant d'offres qu'on le souhaite pour un montant moins élevé, d'autant qu'il y a peu de journaux habilités à le faire. M. le Maire conclut en indiquant que cette plateforme permet de mieux gérer la procédure afin d'envoyer les réponses à tous les candidats. Cela permet donc une meilleure traçabilité de l'appel d'offres, cette dernière évitera au maximum les potentiels litiges lors de l'attribution. Il est enfin expliqué que l'adhésion se fait par l'achat d'une action à 15,50€ qui est revendable.

Vote : 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION

3. Bilan médiathèque

Mme MOUSSA-DELIEGE fait un bilan de la médiathèque sur l'année 2023. Elle explique que l'année a été rythmée par des expositions, des rencontres, mais aussi des spectacles pour adultes et enfants organisés par la Bibliothèque Départementale de la Marne ou bien encore une conférence sur la sécheresse. Une trentaine d'ateliers ont également été mis en place ainsi que le vernissage de deux artistes. L'agent en charge de la médiathèque fait en sorte d'organiser un atelier par mois en fonction de l'actualité. La médiathèque continue par ailleurs d'accueillir des classes régulièrement. Deux bénévoles ont rejoint la médiathèque afin d'acquérir la certification de bibliothécaire au mois de juin. L'année 2023 a également marqué les 10 ans de la médiathèque qui fait toujours partie du réseau de bibliothèques, ce qui permet de proposer des animations toujours plus qualitatives et denses. La participation au réseau est d'environ 3000€ par commune. Concernant les inscriptions, une hausse d'environ 15 inscriptions a été enregistrée, l'adhésion étant gratuite. Pour rappel, il n'est pas nécessaire d'adhérer à la médiathèque pour y être accueilli.

Suite à une question posée par un membre du Conseil (?) sur le nombre d'adhérents, Mme MOUSSA-DELIEGE informe qu'il y en a environ 150 et qu'ils ne résident pas tous à Bourgogne-Fresne.

Toujours suite à une interrogation, il est rappelé que les différentes animations proposées à la médiathèque sont publiées sur Facebook et dans la gazette d'un mois à l'autre.

4. Point logo

Mme SANGNIER-CORNU présente les différentes pistes créatives pour faire le choix d'un logo qui, comme elle le rappelle, doit montrer le lien entre les deux communes, le cadre naturel et tranquille ainsi que la convivialité de la commune.



Lien entre
deux communes



Cadre naturel
et tranquillité



Humain
(convivialité)

Quatre pistes sont proposées :



La piste 1 part sur un logo présentant la commune comme conviviale et végétale. Une piste 1 bis place le symbole choisi différemment sur le logo.

La piste 2 propose un logo représentant le commune comme étant conviviale et fleurie.

La piste 3 a pour but de démontrer la chaleur humaine, représentée par la convivialité et la solidarité ainsi que la tranquillité, notamment possible grâce au fait que Bourgogne-Fresne soit une commune végétale.

La piste 4 présente la commune comme étant conviviale, solidaire et végétale.

Les avis et ressentis des élus sont demandés.

Mme MOUSSA-DELIEGE demande s'il faut se décider sur une seule piste ou bien sur plusieurs ; Mme SANGNIER-CORNU lui répond qu'il ne faut en sélectionner qu'une qui sera transmise à l'agence si des changements sont à effectuer.

La piste 1-a n'est pas sélectionnée.

La piste 1bis est choisie par 8 élus mais la typographie sera peut-être différente ainsi que la couleur des mots.

La piste 2 remporte 5 votes mais certains élus verraient une typographie plus ronde, plus douce.

La piste 3 n'est pas sélectionnée.

La piste 4 ne convainc qu'une personne mais uniquement parce que le logo rend bien sur les fonds colorés ; la rosace rappelle la circulation douce, les promenades, la nature, etc.

Finalement, il y a une abstention parmi les élus..

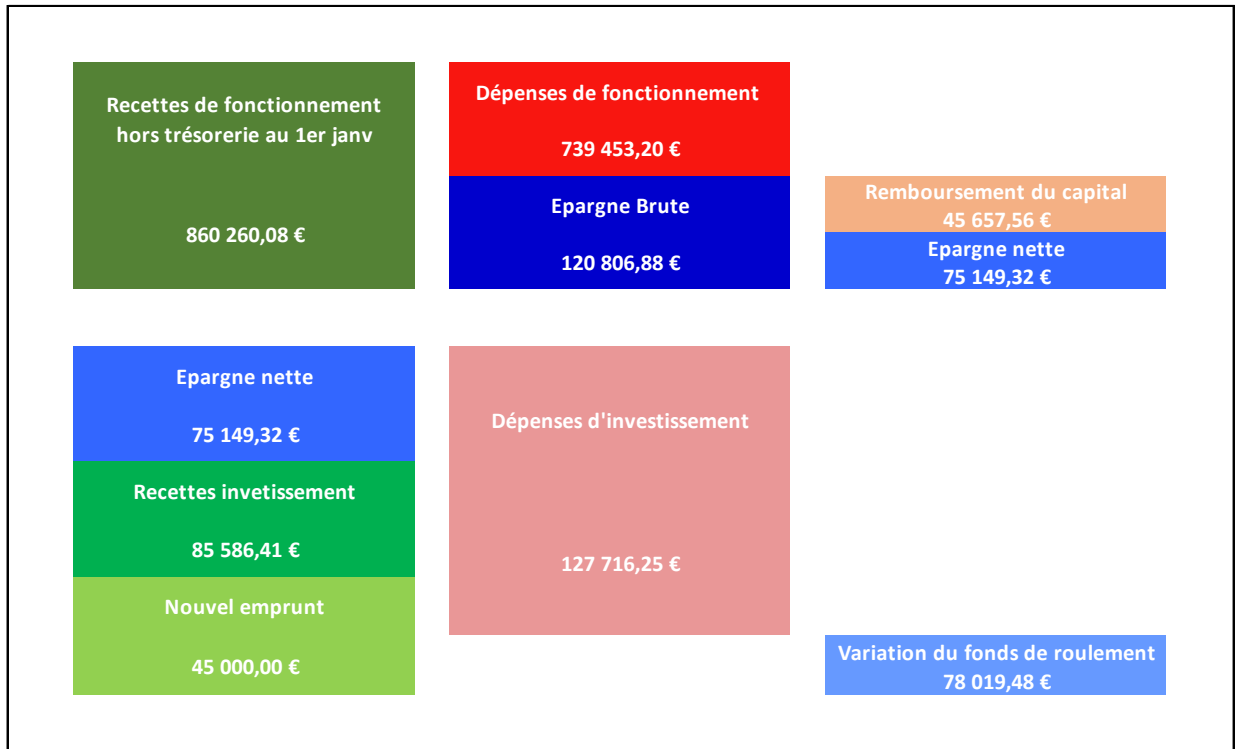
Mme MUTZIG demande que l'on fasse directement voter les habitants pour le logo. Mme SANGNIER-CORNU indique que ce n'est pas possible en raison du trop grand nombre de propositions mais que la population pourra voter pour la version finale une fois les modifications faites.

La piste choisie est la 1 bis mais des modifications seront demandées comme une typographie plus ronde et éventuellement le trait d'union à mettre en couleur, peut-être en vert, même si le bleu et le jaune étaient également souvent cités lors de l'enquête pour décrire la commune.

5. Présentation du bilan financier 2023 et réflexions sur 2024

M. le Maire indique que les chiffres sont provisoires car non contrôlés par la trésorerie. Les chiffres définitifs seront ceux présentés au prochain conseil. Néanmoins les résultats sont bons. M. le Maire présente le bilan financier 2023 au moyen de tableaux qu'il projette.

Synthèse 2023



Mme MUTZIG fait remarquer que l'investissement sur le tracteur n'était pas un imprévu puisqu'il était présent au budget.

M. le Maire présente la synthèse et indique que les efforts de maîtrise des dépenses portent leurs fruits ; cependant, malgré une bonne épargne nette, il est possible d'atteindre 100000€. L'investissement sur la traverse va bientôt arrivé et il faut préparer le budget en conséquence..

6. Premier retour sur l'enquête publique du PLU

M. le Maire explique qu'un premier PV du commissaire enquêteur a été remis le 9 février et que le cabinet maître d'œuvre a eu quinze jours pour répondre. A présent nous sommes donc en attente du commissaire enquêteur.

M. le Maire fait un point sur ce qui ressort pour l'instant de l'enquête publique et notamment la loi ZAN qui donne de nouveaux droits et obligations. A partir du 1^{er} janvier 2028, le PLU devra être intégré au PLUi du Grand Reims.. La loi prévoyant un hectare par village sur 10 ans, nous avons donc deux hectares assurés pour la commune contre plus de quatre actuellement dans le projet de PLU. Le Grand Reims a une enveloppe de 380ha et environ 110ha ont déjà été consommé en 3 ans. La loi prévoit que le préfet pourra retirer des permis de construire en attendant le PLUi si la consommation foncière est trop galopante

Le PLUi devra se réfléchir à la lumière des infrastructures des communes comme la capacité des écoles. Suite à une question, M. le Maire indique qu'il y a entre 15 et 20 dérogations pour Bourgogne-Fresne et que c'est les élus communautaires du Grand Reims qui prendront la décision finale.

Il est précisé que la loi n'a pas encore été arrêtée et qu'on ne sait pas encore si les pistes cyclables feront partie des hectares consommés. M. le Maire rappelle que plus il y a de constructions, plus il y a de taxes foncières et conseille donc à la population de construire dès que le PLU sera publié. Il est rappelé que le PLUiH comportera moins de surface à construire. Dans la charte de gouvernance, la commune a un droit de veto lors du Conseil Communautaire mais si le PLUi n'est pas mis en place dans les temps, plus aucune autorisation d'urbanisme ne sera délivrée dans le Grand Reims.

Des interrogations sont soulevées concernant les trois grands griefs :

- Les trames jardins
- La zone AP
- Le déclassement de terrain préalablement constructibles

Il est indiqué que le Commissaire-Enquêteur les a relevés car ils revenaient plusieurs fois de manière générale. Des précisions sont demandées concernant les trames jardins ; il est expliqué que ce sont des zones de jardins où la construction est limitée (pas de garages) afin d'assurer une transition écologique avec les champs ou la respiration en cœur d'îlots.

7. Zones d'Énergies Renouvelables

M. le Maire indique que les zones seront votées au prochain Conseil Municipal car la limite est le 31 mars. Une réunion à laquelle sont conviés tous les habitants est organisée le 7 mars prochain.

M. le Maire repose le contexte : des zones d'accélération pour l'implantation d'énergies renouvelables sont revues tous les cinq ans ; la validation de ces zones par le Comité Régional de l'Énergie va permettre aux communes de définir des zones d'exclusion dans un second temps. Les zones d'accélération sont bonifiées sur le prix de rachat de l'énergie produite.

M. le Maire rappelle le rôle des communes : proposition de zonage par type d'énergie renouvelable, concertation publique, délibération en Conseil Municipal et transmission du zonage à l'Etat. Beaucoup de communes ne vont pas délibérer ni faire de zones par choix. M. le Maire pense que ce serait une erreur de ne pas délibérer car cela pourrait compliquer la contestation de futurs projets non souhaités par la collectivité ; délibérer permettrait d'éloigner du village les projets de méthanisation et de panneaux photovoltaïques. Les panneaux solaires sur les toitures ne comptent pas car ils ne rentrent pas dans le cadre de la loi. Autant de zones souhaitées peuvent être définies, certaines communes ont décidé de zoner l'ensemble de leur village.

M. le Maire rappelle qu'aucun projet n'a été clairement défini par des porteurs de projet puis interroge le Conseil sur le choix de définir des zones ou non

Certains élus s'inquiètent des nuisances que pourrait apporter un méthaniseur telles que les odeurs et les bruits et se posent donc la question du lieu des zones. Il est expliqué qu'il n'y a aucune contrainte mais qu'il faut tout de même que la zone soit exploitable. Suite à une suggestion, il est rappelé que le Fort de Fresne est un terrain naturel sportif mais protégé et comme toutes les zones naturelles (N) il est donc impossible de construire dessus.

Le Conseil Municipal s'arrête sur la mise en place de deux zones, une pour un méthaniseur (qui devra être assez éloigné et placé en tenant compte du vent) et une pour des panneaux photovoltaïques. Des cartes seront à colorier lors de la réunion du 7 mars pour mettre en commun les suggestions de zones à prévoir ; pour rappel, il est possible de faire autant de zones que l'on souhaite. Cependant, il faudrait éviter de placer les zones dans la zone AP pour ne pas contredire notre projet de PLU. M le Maire évoque Metabaz qui a évité le dépôt de bilan de peu et a un sursis de 18 mois.

QUESTIONS DIVERSES

8. Chouettes

Mme STEINMETZ explique la proposition qui a été faite à la commune concernant les chouettes effraies. Pour les propriétaires de granges qui le souhaitent, la LPO peut y venir installer un nichoir pour accueillir les chouettes comme c'est le cas à l'église de Bourgogne. Il n'y a pas constamment des chouettes dans le clocher mais il y a tout de même des traces de venues.

9. Point sur le dernier compte-rendu

Mme ROULOT-LEGER s'adresse à Mme MUTZIG à propos de la mention d'un membre de sa famille dans le compte-rendu du dernier Conseil Municipal. Dans ce dernier, il est indiqué que « des personnes non adhérentes à l'association et en particulier le père de Benjamin LEGER ont été vu en train d'abattre des arbres » au Fort de Fresne. Mme MUTZIG rappelle que c'est l'association qui était en charge des personnes qui venaient abattre les arbres et affirme qu'elle a vu M. LEGER entrer sur le site à la période de la coupe des arbres, ce que Mme ROULOT-LEGER

dément. M. le Maire intervient en demandant à Mme MUTZIG si elle a vu M. LEGER sur le chemin ou dans le fort ; Mme MUTZIG répond qu'elle était derrière lui en voiture et qu'elle l'a vu tourner en direction du Fort mais ne l'a pas vu rentrer. Mme ROULOT-LEGER affirme que ce qui est inscrit dans le compte-rendu est faux car son beau-père ne se serait pas rendu sur le site depuis six mois et que par conséquent, ce n'était pas pertinent de faire cette remarque. Mme MOUSSA-DELIEGE conclut en rappelant que les attestations d'assurance des personnes intervenantes ont été transmises et qu'il n'y en avait pas au nom de M. LEGER tout comme il n'y avait pas de copie de la carte d'identité de ce dernier.

10. Point sur la voirie

Mme ROULOT-LEGER s'adresse à M. EDWIGE à propos de travaux de voirie qui ont été effectués dans la commune et notamment rue de la Choquelaine. Elle indique avoir contacté M. EDWIGE par mail au préalable afin de réévaluer la voirie et notamment le marquage au sol. Elle informe que des voisins sont venus la voir pour lui faire part de leur incompréhension une fois les marquages effectués. Elle s'interroge sur l'intérêt de tels marquages au sol qui créent des bouchons et qui ne correspondent pas aux demandes qui avaient été faites à la mairie. Ainsi, Mme ROULOT-LEGER indique que dans un mail de l'an dernier, elle avait demandé qu'une bande jaune soit agrandie devant chez elle mais que ce sont des pointillés qui ont été peints à la place. Une nouvelle bande a bien été tracée mais plus loin dans la rue et celle de sa voisine n'a pas été refaite.

M. EDWIGE répond que les demandes sur Bourgogne-Fresne sont suivies par le Grand Reims ; un spécialiste s'est rendu sur place en suivant le Code de la Route et en se basant sur les marquages au sol déjà existants et non en faisant du cas par cas. Il indique que d'après les textes, le carrefour est considéré comme dangereux. Il rappelle que les pointillés autorisent un arrêt et non un stationnement et que ce dernier n'est possible ni du côté droit de la chaussée, ni du côté gauche. Il informe que la ligne gauche sera agrandie dès que le temps le permettra et que ce qui a été traité en premier était les problèmes les plus urgents. Par ailleurs, M. EDWIGE rappelle que si des personnes sont stationnées à une place non dédiée à ce dernier et qu'elles ne sont pas joignables, elles sont amendables et auquel cas, il est possible d'appeler la gendarmerie.

Mme ROULOT-LEGER rappelle qu'elle avait transmis les demandes de ses voisins dans ses différents mails et que ces derniers ne sont pas satisfaits car ils estiment que ce n'est pas ce qu'ils avaient exprimé vouloir.

M. EDWIGE explique à nouveau qu'il s'est appuyé sur des spécialistes et que les aménagements suivent le Code de la Route.

Mme ROULOT-LEGER demande où vont se garer les personnes voulant se rendre aux différents commerces à présent ce à quoi M. EDWIGE répond qu'il y a un arrêt minute pour la boulangerie et qu'avant cela, les personnes se garaient des deux côtés. Mme ROULOT-LEGER conteste et affirme que les automobilistes se garaient uniquement sur la gauche, ce qui est confirmé par Mme MOUSSA-DELIEGE. M. EDWIGE leur propose de prendre contact avec le Grand Reims directement. Il est demandé s'il ne serait pas possible de mettre en place un système de roulement d'heures afin que chacun puisse stationner à tour de rôle. M. EDWIGE répond qu'il n'y a pas de panneaux pour ça et à la remarque qu'il y a plus de voitures qui se garent dans la rue, il rappelle qu'il n'est pas possible de stationner ni de s'arrêter à deux. Il est indiqué que les automobilistes pouvaient stationner auparavant ce à quoi M. EDWIGE répond que c'était en fait gênant et interdit car on ne peut stationner dans un virage, ce qui est confirmé par M. LEJEUNE.

11. Arbres sur les promenades

M. LEJEUNE indique avoir remarqué que des arbres avaient été replantés dans les promenades et s'interroge sur la mise en place prochaine de paillage. M. le Maire répond que ce n'est pas prévu car le paillage ne tient pas en place. M. LEJEUNE s'inquiète du fait d'une éventuelle sécheresse et M. le Maire explique que nous sommes toujours sur le premier lot d'arbres de 2020 qui étaient de très mauvaises qualités ainsi que les acacias de 2020 qui cassent à cause du vent. Il indique qu'il n'y a pas beaucoup de pertes sur la plantation 2022. M. LEJEUNE souhaite connaître les variétés d'arbres qui ont été choisies. M. le Maire explique qu'il s'agit d'arbres locaux et plus précisément de chênes, de charmes, de sorbiers et de pommiers pour le parc.

12. Augmentation de la puissance électrique à l'église

M. RIONDET demande où en est le projet d'augmentation de puissance à l'église de Bourgogne. M. le Maire répond que les travaux ont été commandé à ENEDIS que l'entreprise doit intervenir entre mai et septembre.

13. Revue n°22 du Grand Reims

M. LEJEUNE indique avoir vu dans la revue n°22 du Grand Reims qu'un bureau d'études spécialisé intervenait pour proposer des arbres plus économes en eau et demande s'il est prévu de contacter la personne en charge de ce projet. M. le Maire répond qu'il s'agit de la même personne qui avait refusé le dossier de subvention pour l'ONF. Cependant, il ajoute qu'il aimerait que des arbres soient replantés au Fort de Fresne suite à l'abattage et la chute d'une centaine d'arbres. Le Grand Reims va donc être sollicité à ce sujet. Il faut cependant des arbres résistants et sur tiges car le sol est pauvre.

14. Transport des matières dangereuses

M. LEJEUNE demande où en est la question du transport des matières dangereuses et si le signalement a été effectué. M. le Maire indique que le Président du Conseil Départemental doit venir en mars pour faire un point sur la traverse. Il y a une dizaine de panneaux à poser le long de la nationale donc le but est de demander que ce soit le département qui s'en occupe. Le report des travaux de la traverse n'est pas négociable et si un accord n'est pas trouvé, alors il faudra les poser à l'entrée des villages.

15. Mesures d'air ATMO

M. LEJEUNE indique que depuis la dernière mesure d'air ATMO en 2015, la circulation a fortement augmenté ; il propose que de nouvelles mesures soient effectuées et que les résultats soient communiqués car selon lui l'air sera bientôt meilleur dans Reims intramuros et estime que le sujet de la santé est important. M. le Maire indique qu'il faut traiter une problématique à la fois ; suite à une interrogation, il confirme que ce serait la commune qui paierait si l'initiative venait d'elle.

16. Aménagement des promenades

Les élus sont satisfaits que l'on trouve deux bancs à l'aire de jeux mais émettent l'idée d'en mettre au moins un troisième. M. le Maire répond qu'il faudra voir comment répartir les bénéfices de la brocante et qu'installer des tables de ping-pong pourrait être une bonne idée également. M. LEJEUNE demande où seraient placées ces tables de ping-pong ce à quoi Mme MOUSSA-DELIEGE lui a répondu qu'il faudrait voir avec le service technique quelle serait la meilleure option. Les élus débattent donc sur le meilleur choix possible concernant le type d'installation et le lieu : un terrain de pétanque ou des tables de ping-pong (la première option permettrait d'éviter que l'on glisse sur l'herbe ou dans la gadoue), placement sous les arbres (qui rendrait le terrain ombragé mais en même temps salirait les tables), etc. Enfin, il est suggéré de ne pas concentrer toutes les activités au même endroit mais de les répartir le plus possible sur la commune.

Ayant épuisé l'ordre du jour et n'ayant plus de question, M. Le Maire lève la séance à 21h10.